

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE DAMVILLERS SPINCOURT
Séance du 3 février 2022 à 20 H 00**

L'an deux mille vingt deux, le 3 février à 20 H 00,
Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes de Damvillers, après convocation légale, en date du 26 janvier 2022 sous la présidence de M. Jean-Marie MISSLER.

Toutes les communes sont représentées, sauf : Billy sous Mangiennes, Muzeray, Rouvrois sur Othain.

Conseillers présents :

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| ➤ ARTISSON Sabine | ➤ IORI Anita |
| ➤ BALLIEU Gilberte | ➤ JACQUE Philippe |
| ➤ BABIN Bernard | ➤ JENNESSON Jean Claude |
| ➤ BERTIN Célia | ➤ JOZAN Michel |
| ➤ BIRCKEL Nicolas | ➤ LAMBERT Fannie |
| ➤ BIVER Evelyne | ➤ LAMBINET Annie |
| ➤ BOURTGEMBOURG Luc | ➤ LE FRANCOIS Bertrand |
| ➤ BRELLE François | ➤ MACEL Noël |
| ➤ CAPUT Christophe | ➤ MAZET Thierry |
| ➤ CARLU Jean-Baptiste | ➤ MICHELS Julien |
| ➤ CLAUDE Laurence | ➤ MISSLER Jean-Marie |
| ➤ DAUTEL Hervé | ➤ NIVELET Matthieu |
| ➤ DUCHET James | ➤ PERGENT Christian |
| ➤ FAUQUENOT Evelyne | ➤ PERIGNON Alain |
| ➤ FRANCOIS Marie Odile | ➤ PROT Patrice |
| ➤ FRANTZ Christiane | ➤ RICHARD Philippe |
| ➤ FURINA Ernest | ➤ SANSON Nicolas |
| ➤ GEORGES Denis | ➤ SELLIER Hubert |
| ➤ GLORY Cyrille | ➤ THIEBAUT Christian |
| ➤ GOBERT Dominique | ➤ TRINOLI Massimo |
| ➤ HAUPTMANN Gérard | ➤ ZANON Jean Luc |
| ➤ HENRY Jean Paul | |

Conseillers excusés :

- | | |
|----------------------|--------------------|
| ➤ ANTOINE Jocelyne | ➤ JEANJEAN Yannick |
| ➤ BLONDIN Jean Marie | ➤ LAMBERT Jean |
| ➤ BONNE Sylvie | ➤ LIGONNET Michel |
| ➤ COLLIGNON Michel | ➤ PIERRE Denis |
| ➤ DELOUCHE Amélie | ➤ PIRAN Serge |
| ➤ DUCHET Benoît | ➤ POSTAL Anne |
| ➤ FORGET Lorette | ➤ SIMON Alain |
| ➤ GONZALEZ Bénédicte | |

Conseillers présents non votant :

Participants non élus :

- M. BONTEMPS Anthony
- Mme BREUIL Florence
- Mme CLEMENT Béatrice
- Mme RESANO GARCIA Amandine

Pouvoirs :

- M. DUCHET Benoît donne pouvoir à M. BRELLE François
- Mme FORGET Lorette donne pouvoir à M. BRELLE François
- M. COLLIGNON Michel donne pouvoir à M. MISSLER Jean Marie
- Mme ANTOINE Jocelyne donne pouvoir à Mme ARTISSON Sabine
- M. SIMON Alain donne pouvoir à Mme BERTIN Célia
- Mme POSTAL Anne donne pouvoir à M. PROT Patrice
- M. LIGONET Michel donne pouvoir à M. CAPUT Christophe
- M. PIERRE Denis donne pouvoir à M. MISSLER Jean Marie

Nombre de membres votants : 51/56

Le quorum étant atteint, il a été, procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Mme BALLIEU Gilberte ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Président demande aux conseillers communautaires de valider le PV du dernier conseil communautaire. Il est validé à l'unanimité.

Le Président propose le rajout des points suivants à l'ordre du jour :

- ↳ Motion contre la fermeture d'une classe à l'école de Spincourt.
- ↳ Adaptation du RIFSEEP.

Le Président propose de reporter à une séance prochaine le point suivant :

- ↳ Prix de vente des terrains de la ZAE de Damvillers

Le Président souhaite faire part de plusieurs informations avant de commencer le Conseil :

- Il rappelle que la situation est encore et toujours très tendue au niveau sanitaire. Celle-ci est fortement problématique pour la CCDS :
 - ↳ La crèche de Spincourt a par exemple dû fermer après plusieurs cas chez les enfants accueillis et nos agents intercommunaux.
 - ↳ Plusieurs agents également touchés au niveau administratif.
 - ↳ Très forte tension au niveau scolaire qui devient de plus en plus compliqué à gérer du fait du manque d'effectif.
- Il rappelle également que la situation économique est fragile avec l'inflation des cours de l'énergie, des matières premières... tout ceci va fortement impacter la CCDS
 - ↳ Pour répondre à ces défis le Président informe les élus avoir pris la décision avec les vice-présidents, de solliciter une étude fiscale et financière au cabinet KPMG qui avait déjà travaillé pour la CCDS au moment de la fusion pour l'élaboration du pacte fiscal.

- Prochains conseils : Jeudi 24 Février (principaux points envisagés : dossiers DETR, DOB ; 14 Avril : vote budget et compte administratif).
- L'Agenda des manifestations a été accessible rapidement en début d'année : il est nécessaire de le distribuer rapidement chez les habitants afin de ne pas louper certaines manifestations débutant en début d'année.

Ordre du jour :

1. Présentation du fonctionnement des ILCG de Damvillers et Spincourt.
2. Attribution de la DSP pour la micro crèche Les Cigognes de Damvillers.
3. Actualisation du plan de financement pour le marché d'extension de la maison de santé de Spincourt.
4. Approbation du PTRTE du Pays de Verdun.
5. Vente de la maison d'Amel sur l'Etang.
6. Prix de vente des Terrains de la ZAE de Damvillers.
7. Ouverture de poste technicien SEQUOIA.
8. Adaptation du RIFSEEP.
9. Bilan des agences postales intercommunales.
10. Motion contre la fermeture d'une classe à l'école de Spincourt.
11. Questions diverses.

1. PRESENTATION DES ILCG DE DAMVILLERS ET SPINCOURT

Mme HEINTZMANN Nicole, présidente de l'ILCG de Spincourt et Mme HENRY Brigitte, présidente de l'ILCG de Damvillers ont été invitées par le Président afin de présenter leur association et les actions qui y sont menées.

Le Président leur laisse la parole.

Un document de présentation est montré aux conseillers, il sera joint au compte-rendu.

Les deux Présidentes, ont demandé la possibilité de venir présenter l'ILCG car la crise sanitaire a mis un frein aux diverses activités menées et il apparaît très difficile de les relancer.

Si possible elles demandent aux maires la possibilité de nommer un référent et de leur fournir leurs coordonnées afin de faciliter les échanges.

Mise en place à l'échelon local :

- Lois de décentralisation de 1983.
- 27 associations ILCG créées entre 1984 et 2000.

But :

- ✚ Conduire des actions de Prévention pour le « bien vieillir ».
- ✚ Animer le territoire / créer du lien social.
- ✚ Déceler les problématiques liées au vieillissement.
- ✚ Réfléchir et organiser des actions et des services à la personne.

Le Département apporte un soutien technique et financier au fonctionnement des associations et aux actions qu'elles développent.

En 2019 Le Département a attribué la somme de 52 000 € pour le fonctionnement des ILCG.

Missions :

- ✚ Recenser sur le secteur les besoins sanitaires, sociaux et culturels ;
- ✚ Étudier, coordonner, et améliorer les actions existantes et susciter des actions futures ;
- ✚ Être un lieu de rencontres et d'échanges : rompre l'isolement et la solitude ;
- ✚ Accompagner techniquement toute personne dans la réalisation de démarches administratives ;
- ✚ Informer, conseiller et orienter.

Objectifs :

- ✚ Mettre en commun les connaissances, compétences, moyens, énergies.
- ✚ Oeuvrer en faveur des personnes de 60 ans et plus;
- ✚ Permettre le maintien à domicile dans de bonnes conditions;
- ✚ Choisir des actions pour répondre aux besoins identifiés.

Les animations :

- ✚ Ateliers conférences sorties
- ✚ Aides à l'amélioration de l'habitat
- ✚ Visiteurs à domicile
- ✚ Portage de repas

Animateur territorial : Missions et activités principales :

- ✚ Accompagner coordonner, conseiller, informer et être à l'écoute des 27 ILCG;
- ✚ Animer des rencontres entre les ILCG et participer à des groupes de travail;
- ✚ Assurer la gestion budgétaire des subventions;
- ✚ Participer à l'amélioration de l'Habitat;
- ✚ Animer les commissions / le partenariat avec les opérateurs habitat;
- ✚ Organiser le portage de repas;
- ✚ Rédiger les marchés publics / gérer les stocks et les commandes ;
- ✚ Organiser les formations des visiteurs à domicile;
- ✚ Promouvoir et organiser la session de formation annuelle.

Il y a une vraie volonté de rajeunir l'image des ILCG qui sont dédiées aux habitants dès l'âge de 60 ans. De multiples pistes sont en cours : cours informatique avec fourniture de tablette adaptée, activités physiques et sportives, organisation de points d'information et de sensibilisation (sur la santé, les successions et donations,...). Il existe déjà des activités de sophrologie, de théâtre... mais qui ont du mal à reprendre faute de participants.

Le Président rappelle qu'en complément des actions de l'ILCG sur les aides à l'habitat, la CCDS est en cours de lancement d'une OPAH classique qui devrait débiter concrètement en milieu d'année 2022.

2. ATTRIBUTION DE LA DSP POUR LA MICRO CRECHE LES CIGOGNES DE DAMVILLERS

AFFAIRE N° 2022-02-03-01

Le Président informe les membres du conseil communautaire que la concession de service public pour la gestion de la crèche Les Cigognes à Damvillers arrive à son terme au 1^{er} avril 2022.

Par délibération n° 2021-10-14-02 du 14/10/2021, les élus avaient choisi de maintenir une délégation de service public pour la gestion de la micro crèche.

Une consultation a donc été mise en ligne le 22 octobre 2021.

Au terme de cette consultation fixée le 30 novembre 2021, seule l'association ALYS présentant les qualités nécessaires pour déposer une offre, a répondu.

Conformément à la réglementation en matière de délégation de service public, le rapport d'analyse a été transmis à l'ensemble des conseillers communautaires 15 jours avant la date du Conseil, soit le 17 janvier 2022. Ce rapport contient l'ensemble des éléments relatifs à la consultation.

Il convient donc d'attribuer le marché de concession de service public pour la gestion de la crèche Les Cigognes à Damvillers

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et son décret d'application n° 2016-86 du 1^{er} février 2016,

Vu l'article R. 1411-1 du CGCT,

Vu les statuts de la communauté de communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence Action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant la consultation réalisée,

Considérant le rapport d'analyse réalisé par les services de la CODECOM,

Considérant la position de la commission DSP réunie le 15 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de retenir le prestataire ALYS pour le renouvellement de la concession de service public relative à la gestion de la crèche Les Cigognes à Damvillers du 1^{er} Avril 2022 au 31 Décembre 2024

Le Président est autorisé à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

Voix pour : 51
Voix contre : 0
Abstention : 0

3. ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LE MARCHÉ D'EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE DE SPINCOURT

AFFAIRE N° 2022-02-03-02

Le projet de la maison de santé a été acté en début d'année 2020.

Le plan de financement initial a permis d'obtenir des financements de l'ETAT via la DSIL à hauteur de 385 847€ ainsi que du Conseil Régional de 139 036€ pour un montant de projet de 881 804€ HT.

Des aides du Conseil Départemental sont également envisagées via le Fonds Grand Projet.

Cependant, depuis la fin de l'année 2021, la crise sanitaire s'est couplée d'une crise économique en cours du fait de la relance mondiale engendrant des effets de rattrapage avec de fortes tensions sur les matériaux et les matières premières. Ces tensions se sont inévitablement traduites par une hausse majeure de leur coût.

Les travaux en cours sont particulièrement concernés par cette hausse et certaines entreprises ont fait part de leur incapacité à tenir leur prix (notamment sur la partie ossature bois et isolation en laine de bois).

De plus, certaines évolutions sont demandées par les futurs occupants afin d'optimiser leurs locaux.

Il convient donc de valider un nouveau plan de financement pour ce marché faisant apparaître l'aide du Conseil Départemental qui tiendra compte de ces évolutions.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment les compétences action sociale et de proximité et, construction et gestion locative d'une maison médicale,

Vu le projet d'extension de la maison de santé de Spincourt,

Vu la délibération n° 2019-12-17-02, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre de l'extension de la maison de santé de Spincourt,

Vu la délibération n° 2020-02-26-23, validant un premier plan de financement visant l'appel à projet DETR 2020,

Vu la délibération n° 2021-01-28-02, attribuant le marché d'extension de la maison de santé de Spincourt,

Vu la délibération n° 2021-01-28-03 validant un plan de financement tenant compte d'une subvention auprès de la Région Grand Est,

Considérant la hausse majeure du coût des matières premières conduisant les entreprises à réévaluer le prix de leur prestation,

Considérant l'aide du Conseil Départemental qui tiendra compte de ces évolutions,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide le nouveau plan de financement présenté ci-après.

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	%	€			
TRAVAUX	890 686,60						
Terrassement - VRD	76 742,00						
Gros-œuvre	1 54 750,00						
Structure bois - bardage	107 860,00						
Couverture étanchéité	66 045						
Menuiserie extérieure	52 000,00	DSIL PART EXCEPTIONNELLE	39,33% (49% de 792 185€)	385 847,00			
Menuiserie intérieure	39 896,00						
Plâtrerie – isolation – faux plafonds	68 975,00						
Chape – carrelage – faïence	8 527,00						
Peinture – sol souple	42 500,00						
PBS – ventilation – chauffage	124 000,00						
Electricité	69 352,60						
Climatisation	80 039						
FRAIS ANNEXES	90 441,00						
Constat huissier	500,00				FONDS GRANDS PROJETS DEPARTEMENT DE LA MEUSE	16,50% (20,24% de 800 000€)	161 906,32
Equipe maîtrise d'œuvre	72 017,00						
Etude de sol	2 424,00						
Bureau de contrôle	5 000,00						
Coordonnateur SPS	3 000,00	REGION GRAND EST	14,17% (24,7% de 562 462€)	139 036,00			
Test étanchéité à l'air	1 200,00						
Taxes	4 000,00						
Frais de dématérialisation	500,00	AUTOFINANCEMENT	30,00%	294 338,28			
Moyens de secours	1 800,00						
TOTAL	981 127,60	TOTAL	100%	981 127,60			

Voix pour : 51
Voix contre : 0
Abstention : 0

Le Président souhaite faire part de sa colère sur la loi NOTRe qui bride le montant des subventions d'un équipement prioritaire.

Il rappelle que la maison de santé de Damvillers sera prochainement transférée à la CCDS, au regard de la prise de compétence gestion des maisons de santé.

Il indique aussi avoir participé avec Jocelyne ANTOINE et Florence BREUIL à une réunion à la CODECOM de Montmédy avec les parlementaires et divers acteurs du domaine de la santé.

4. APPROBATION DU PTRTE DU PAYS DE VERDUN

AFFAIRE N° 2022-02-03-03

L'État et la région GRAND EST ont initié une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations, issue de la convergence du contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État (circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020), et du pacte territorial

porté par la région GRAND EST (délibération du 17 décembre 2020). L'État et la région GRAND EST souhaitent accompagner les territoires -en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires- en s'inscrivant sur la durée d'un mandat local, avec un objectif de convergence, de visibilité, de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et des politiques sur le territoire.

Il en résulte la possibilité, pour les territoires, de conclure avec l'État et la région, un pacte territorial de relance et de transition énergétique (PTRTE) qui s'inscrit en cohérence avec les objectifs de simplification énoncé dans l'accord de partenariat État-Région de 2020. Ce pacte ne constitue pas une contractualisation supplémentaire mais correspond à une approche globale et intégratrice des formes de contractualisation qui existent entre le territoire, l'État, la région, et la collectivité.

Au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles, les parties prenantes du PTRTE définissent ensemble le caractère prioritaire des projets, et elles s'engagent à faire avancer les projets prioritaires, soit au titre de la relance pour les projets prêts à être lancés, soit au titre d'autres politiques pour les projets à faire mûrir. Le PTRTE est évolutif : la priorisation des projets est actualisée chaque année.

Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026 :

- ↳ Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
- ↳ Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.

Les engagements du territoire :

- ↳ Identifier un référent technique.
- ↳ Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
- ↳ Elaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.

Les engagements du Département de la Meuse :

- ↳ Accompagner les collectivités à travers l'expertise technique des services départementaux, en lien avec le réseau local des partenaires des collectivités territoriales.
- ↳ Etudier la possibilité de cofinancement des projets identifiés dans le cadre de ce Pacte, qui seraient éligibles aux politiques départementales d'appui à l'ingénierie et aux investissements notamment en matière d'aménagements urbanistiques, de réhabilitation ou création d'équipements structurants, de préservation du patrimoine, d'amélioration de l'habitat privé, de construction-démolition-réhabilitation de logements locatifs sociaux et de remobilisation de logements vacants dégradés dans les centres-bourgs.

Les engagements de la Région :

- ↳ Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
- ↳ Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
- ↳ Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.

- ↳ Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.

Les engagements de l'État :

- ↳ Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
- ↳ Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
- ↳ Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

La démarche de travail à l'échelle du Pays de Verdun vise à renforcer l'efficacité du dispositif notamment d'un point de vue technique en s'appuyant sur l'expertise et le savoir-faire du PETR mais aussi et surtout sur sa gouvernance.

La mise en œuvre d'un unique Comité de Pacte semble partagée par l'ensemble des partenaires. Celui-ci sera le garant du bon fonctionnement, dans la durée, de la démarche mutualisée à l'échelle du PETR.

L'animation du contrat est assurée par la cellule d'ingénierie du Pays de Verdun. En fonction des besoins et de ses capacités, le PETR du Pays de Verdun déploie, dans la durée, l'ingénierie nécessaire à l'animation du contrat, soutenue par les dispositifs nationaux et régionaux. La volonté est de s'appuyer sur le chef de projet qui rédige le contrat, coordonne la démarche et assure le relais technique auprès des élus qui piloteront le dispositif. Chacun des chargés de mission du PETR apporte son expertise spécifique en fonction des sujets étudiés. À terme, un animateur serait un plus pour faire émerger des initiatives ou dynamiser les actions.

Les EPCI partenaires jouent un rôle actif par la mobilisation, ou le renforcement, de leurs équipes techniques. Ponctuellement, les collectivités auront besoin d'une expertise plus poussée, par des assistances à maîtrise d'ouvrage externes, pour mettre en œuvre leurs actions les plus structurantes. Cette possibilité devra pouvoir être accompagnée par les différents dispositifs de financement du pacte.

Concernant la programmation, il apparaît pertinent de s'appuyer sur deux niveaux de travail :

Comité Technique

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie du territoire en amont du travail de sélection des dossiers. Dans un premier temps, cela doit passer par la mobilisation régulière de l'ensemble des techniciens des collectivités. La mise en commun des initiatives et les partages d'expérience permettront de consolider certaines actions, voire de les déployer collectivement sur différents secteurs.

Un Comité Technique est installé pour le suivi du dispositif. Il est animé par le chef de projet identifié par le PETR et regroupe les services des intercommunalités signataires du présent contrat ainsi que les services du Conseil Régional, les services du Conseil Départemental, les services de l'État (Préfecture et / ou Sous-préfecture).

En parallèle, le PETR souhaite s'appuyer sur son Conseil de Développement, constitué de 3 collèges à savoir les structures parapubliques, des structures privées (associations ou entreprises) et des particuliers, dans l'objectif d'avoir une vision globale de la vie du territoire tant sur les thématiques transversales abordées que sur ses spécificités locales. Cette structure, complémentaire au comité technique, fera office de Comité des Partenaires. La liste des 40 structures associées est en cours de validation.

Comité de Pacte Intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Un Comité de Pacte Intégrateur (CPI) unique est mis en place à l'échelle du PETR, sous la coprésidence du Préfet, du Président de la Région, du Président du Conseil Départemental de la Meuse et du Président du PETR (ou de leurs représentants). Chaque EPCI pourra s'y faire représenter par deux délégués : son Président et un second élu référent.

Pour une parfaite cohésion territoriale, il est préférable que les élus locaux conservent la décision finale sur l'examen des projets qui bénéficieront des soutiens financiers possibles à leur échelle de référence. En cela, les comités de suivi des différents contrats locaux précités pourront être maintenus dans leurs formes actuelles. Une synthèse des actions pourra être présentée au CPI afin d'assurer le suivi de la stratégie globale.

Par ailleurs, ce CPI définit les critères de suivi et d'évaluation du PTRTE et évalue l'avancement du dispositif et de son exécution. Les actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires et partagés à l'échelle des contrats locaux.

Composition du Comité de Pacte Intégrateur

PETR : Président ; Vice-Président à la Transition Energétique

Etat : Préfet de Département ou son représentant

Région : Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région ou leur représentant

Département : Président ou son représentant

EPCI(s) : Président et un autre élu expressément désigné

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve le processus de conclusion avec l'Etat, la Région Grand Est, Le Pays de Verdun et les communautés de communes qui le compose, d'un pacte territorial de relance et de transition énergétique à l'échelle du PETR du Pays de Verdun qui assurera l'interface avec ses communautés de communes membres et leurs communes membres.

Autorise le Président à signer tous documents afférents à ce pacte.

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

5. VENTE DE LA MAISON D'AMEL SUR L'ETANG

AFFAIRE N° 2022-02-03-04

Le Président indique aux membres du conseil communautaire que la maison située à Amel sur l'Etang a fait l'objet d'une demande d'acquisition par un administré.

Cet immeuble est vacant depuis plusieurs années et les travaux nécessaires à la remise en état en vue d'une nouvelle location représentent une somme conséquente.

Une première estimation de France Domaine avait été réalisée en 2018, mais une demande d'actualisation a été faite.

L'estimation de la valeur vénale de ce bien établie par le service des domaines en date du 1^{er} février est de 102 000 euros.

La méthode utilisée pour évaluer ce bien est la méthode de la comparaison (prix de vente des immeubles similaires sur le territoire).

Par ailleurs, la vente de ce bien générerait des liquidités pour la collectivité.

Par conséquent, le président propose aux membres du conseil communautaire la vente de cet immeuble.

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence habitat,

Considérant que l'immeuble sis 3 bis Cour du Prieuré – 55230 AMEL SUR L'ETANG, appartient au domaine privé intercommunal,

Considérant que le dit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public intercommunal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien situé au 3 bis Cour du Prieuré 55230 Amel sur l'Etang à hauteur de 102 000 € (cent deux mille euros) établie par le service des Domaines par courrier en date 1^{er} février 2022.

Considérant que l'immeuble est vacant depuis de nombreuses années ce qui contribue à sa dégradation.

Considérant que ce bien est fortement endommagé et nécessite un fort investissement pour une remise en état.

Considérant que l'immeuble est en vente depuis de nombreuses années et qu'aucune offre n'a été présentée.

Considérant la proposition d'achat de 50 000 € pour ce bien,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

DECIDE la vente de l'immeuble sis 3 bis Cour du Prieuré– 55230 AMEL SUR L'ETANG,

AUTORISE Monsieur le Président, à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun,

FIXE le prix à hauteur de 50 000 € (cinquante mille euros) hors frais de notaire,

INDIQUE la désignation de l'immeuble à vendre : maison d'habitation d'une surface habitable de 140,00 m² comprenant 5 pièces, contenance cadastrale de 384 m² issue de la parcelle B 848,

DIT que l'acquéreur règlera en sus les frais de notaire.

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

6. PRIX DE VENTE DES TERRAINS DE LA ZAE DE DAMVILLERS

Ce point de l'ordre du jour est reporté à un prochain conseil communautaire

7. OUVERTURE DE POSTE TECHNICIEN SEQUOIA

AFFAIRE N° 2022-02-03-05

Comme présenté lors du dernier conseil communautaire, le dossier de candidature à l'appel à projet SEQUOIA a été travaillé en partenariat avec la Communauté de Communes d'Etain. La CCDS assurera le rôle de coordinateur de projets.

Chacune des deux collectivités a détaillé ses besoins et ses projets qui seront en partie mutualisés. Notamment le recrutement d'un économe de flux. Au regard de la taille du patrimoine immobilier de chaque EPCI il est envisagé le recrutement de deux techniciens.

Chaque entité procédera à l'embauche de son économe sur un poste de technicien catégorie B à 35 heures.

Il assurera les missions d'aide aux collectivités pour développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :

- ↳ L'efficacité énergétique des bâtiments publics ;
- ↳ La substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Ce poste serait financé à hauteur de 50% via ce dispositif. Des outils de mesure ainsi que du matériel nécessaire à son activité seraient également financés.

Il est rappelé l'intérêt stratégique de mener une réelle politique en faveur des économies d'énergies considérant le contexte actuel de fortes tensions sur les prix. De plus, la réglementation est en cours d'évolution et va bientôt devenir coercitive avec notamment la mise en place du décret tertiaire.

Cette orientation s'est traduite par le recrutement du responsable du pôle patrimoine spécialisé dans ces thématiques en début d'année 2021. Celui-ci a permis la recherche de nouveaux financements complémentaires dont cet appel à projet SEQUOIA. D'autres financements sont également à l'étude.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu la délibération n°2021-12-02-01 du 2 décembre 2021, autorisant la CODECOM à participer à l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du projet SEQUOIA,

Vu le budget de la communauté de communes de Damvillers Spincourt,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer un poste d'économe de flux,

Sous réserve de l'approbation du comité technique,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ↳ Accepte l'ouverture d'un poste de technicien territorial à 35/35^{ème} à compter du 3 février 2022 pour assurer les missions du projet SEQUOIA.
- ↳ Décide que l'embauche d'un agent contractuel se fera sur la base de l'indice brut 372 – indice majoré 343.
- ↳ Décide que ce technicien percevra le RIFSEEP groupe de fonction B2.
- ↳ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.
- ↳ Autorise le Président à signer le contrat de travail et la convention de récupération des dépenses engagées ainsi que tous documents relatifs à ce dossier

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

Il est demandé les délais pour cet appel à projet. Le Président indique que la réponse à l'appel à projet a été déposée le 28 janvier. Concernant le recrutement de l'économiste de flux, une offre d'emploi sera envoyée sur CAP TERRITORIAL et plusieurs autres supports, ainsi qu'auprès des organismes de formation. Le candidat retenu pourra donc vraisemblablement intégrer la collectivité fin mars début avril.

8. ADAPTATION DU RIFSEEP

AFFAIRE N° 2022-02-03-06

Le Président propose au conseil communautaire de valider l'intégration du poste d'économiste de flux dans le tableau des effectifs du RIFSEEP en classe B2.

Les changements dans le tableau des groupes de fonction apparaissent en vert.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87, 88 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'État,

Vu le décret n° 2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité,

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020, publié au journal officiel le 29 février 2020,

Vu l'arrêté ministériel du 20 mai 2014 pour les corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État,

Vu l'arrêté ministériel du 19 mars 2015 pour les corps de secrétaires administratifs des administrations de l'État,

Vu l'arrêté ministériel du 19 mars 2015 pour certains corps d'inspection des administrations de l'État,

Vu l'arrêté ministériel du 28 avril 2015 pour les corps d'adjoints techniques des administrations de l'État,

Vu l'arrêté ministériel du 3 juin 2015 pour le corps interministériel des attachés d'administration,

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP),

Vu la délibération de la communauté de communes de Damvillers Spincourt n° 2017-12-20-10 du 20 décembre 2017,

Vu la délibération de la communauté de communes de Damvillers Spincourt n° 2018-12-05-18 du 5 décembre 2018,

Vu la délibération de la communauté de communes de Damvillers Spincourt n° 2019-09-25-08 du 25 septembre 2019,

Vu la délibération de la communauté de communes de Damvillers Spincourt n° 2020-08-27-07 du 27 août 2020,

Vu la délibération de la communauté de communes de Damvillers Spincourt n° 2021-06-24-02 du 24 juin 2021,

Sous réserve de l'avis du Comité Technique,

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide :

↳ L'extension du RIFSEEP aux postes ci-après référencés à partir du 1^{er} mars 2022,

↳ La modulation du régime indemnitaire pour chaque agent, par un arrêté d'attribution individuelle.

Catégorie	Groupes de fonction	Poste
A	A1	• DGS
	A2	• Directrice des crèches
	A3	• Chargé de développement territorial • Secrétaire de mairie • Responsable pôle patrimoine
B	B1	• Responsable pôle ressource • Gestionnaire comptable actif et patrimoine
	B2	• Econome de flux

C	C1	<ul style="list-style-type: none"> • Chef cuisine centrale • Responsable des services techniques • Responsable périscolaire • Responsable scolaire • Gestionnaire paie/carrière • Agent développement personnel • Gestionnaire service déchets • Auxiliaire de puériculture – adjointe de direction • Gestionnaire Tourisme • Secrétaire de direction • Responsable administratif restauration scolaire
	C2-1	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable RAM • Agent chargé du mandatement • Agent chargé des titres de recette • Agent d'accueil/chargé de communication • ATSEM • Auxiliaire de puériculture • Référents cantine
	C2-2	<ul style="list-style-type: none"> • Agents gestionnaires d'API • animateurs crèche • animateurs périscolaires • Accompagnateurs de bus • Agents restauration scolaire • Agents d'entretien • Agents techniques polyvalents

Voix pour : 51
 Voix contre : 0
 Abstention : 0

9. BILAN DES AGENCES POSTALES INTERCOMMUNALES

Le Président présente les données d'activités transmises par la poste

Bilan d'activités 2021

	Nre d'opérations Moyen/jour	Nbre de clients Moyen/jour	Montant des ventes	Variation sur 5 ans
Arrancy	8	5	9 749 €	+ 30 %
Baroncourt	18	12	19 916 €	+ 4 %
Mangiennes	5	4	6 747 €	+ 22 %
Saint Laurent	5	3	6 459 €	+ 27 %
Senon	1	1	2 909 €	+ 57 %
Spincourt	31	20	54 812 €	+ 10 %

Le Président présente ensuite les données financières issues de la comptabilité de la communauté de communes.

Bilan financier 2021

Nature de la dépense	2021	Nature de la recette	2021
FONCTIONNEMENT	78 048,72		92 294,93
1) ACHATS 60	1 172,67		
Eau et assainissement 60611	1 162,67		
Fournitures d'entretien 60631	0,00		
Fournitures administratives 6064	0,00		
Fournitures de petit équipement 60632	0,00		
Fournitures diverses 6068	10,00		
2) FRAIS PERSONNEL 63 et 64	71 726,43	REMBTS SUR REMUNERATIONS 6419	1 571,69
3) SERVICES EXTERIEURS	5 149,62		
⇒ 61	268,51		
Maintenance, réparation 6156	268,51		
Assurances 616	0,00		
⇒ 62	4 881,11	PDTS EXCEPTIONNELS 77	288,00
Télécommunications 6262	2 748,59	Produits exceptionnels 7788	288,00
Frais de déplacements 6251	932,52		
Autres services extérieurs (OM) 6288	1 200,00		
4) PARTICIPATION 65	0,00	DOTAT* et PARTICIP* 74	90 435,24
		Participations Autres 74718	2 313,55
		Participat* Autres organismes 7478	88 121,69
5) CHARGES FINANC. 66	0,00		0,00
Nature de la dépense	2021	Nature de la recette	2021
INVESTISSEMENTS	378,00		0,00
1) CAPITAUX 1	0,00		0,00
2) IMMOBILISATIONS 2	378,00		0,00
Autres installations techniques 2158	378,00		0,00
Matériel bureau et Informatiq. 2183	0,00		0,00
Mobilier 2184	0,00		
TOTAL	78 426,72		92 294,93
		13 868,21	

Le Président indique que l'activité a progressé sur les 6 agences et que ce service est apprécié des administrés.

Les élus font part d'une évolution des horaires d'ouverture du bureau de Poste de Damvillers géré en direct par la Poste. Effectivement, le bureau est fermé le samedi matin ce qui est très problématique notamment pour les personnes qui travaillent.

Le Président indique qu'il fera remonter cette demande à la présidente de la CDPTT.

10. MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE DE SPINCOURT

AFFAIRE N° 2022-02-03-07

Le Président indique aux élus du conseil communautaire qu'il a été informé par les services de l'Inspection Académique de la Meuse qu'un retrait d'un poste d'enseignant à l'école de Spincourt était prévu à la rentrée de septembre 2022.

Pourtant les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2022 à l'école de Spincourt sont stables: 115 élèves inscrits à la rentrée 2021, 114 élèves potentiels à la rentrée 2022. Soit une moyenne de 19 élèves par classe.

Par ailleurs, dans ce contexte sévère de crise sanitaire, il semble qu'un investissement sur l'avenir passant par le renforcement de l'accompagnement des élèves aurait été plus adapté que l'application d'une logique comptable au détriment de l'humain.

En outre, envisager une augmentation du nombre d'enfants par classe alors que tout est mis en œuvre pour éviter la promiscuité, conduirait à rajouter de la difficulté aux enfants, aux enseignants et aux élus en charge des affaires scolaires.

Pour ces raisons,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

↳ S'oppose à la fermeture d'une classe à l'école de Spincourt pour la rentrée de septembre 2022.

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

11. QUESTIONS DIVERSES

Concernant le déploiement de la fibre optique, plusieurs communes sont devenues éligibles en Décembre sur le secteur de Spincourt et Brandeville depuis Février.

M. CAPUT, indique que la commission GEMAPI s'est réunie dernièrement en visio et que malheureusement le nombre de présents été très limité.

M. BRELLE rappelle les très grosses difficultés pour assurer le suivi de la compétence scolaire avec les multiples arrêts de personnel. Il tient à féliciter publiquement les agents et les responsables qui œuvrent chaque jour, même le week-end et en soirée pour assurer la continuité du service.


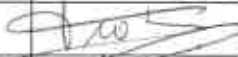

Concernant la gestion des ordures ménagères, la collecte des recyclables (corps creux notamment) est catastrophique. Le Président indique qu'une réunion a été organisée au SMET pour réfléchir au devenir du marché qui arrivera bientôt à échéance.





La séance est levée à 22 H 25.



Ordre du jour :

1. Présentation du fonctionnement des ILCG de Damvillers et Spincourt.
2. Attribution de la DSP pour la micro crèche Les Cigognes de Damvillers.
3. Actualisation du plan de financement pour le marché d'extension de la maison de santé de Spincourt.
4. Approbation du PTRTE du Pays de Verdun.
5. Vente de la maison d'Amel sur l'Etang.
6. Prix de vente des Terrains de la ZAE de Damvillers.
7. Ouverture de poste technicien SEQUOIA.
8. Adaptation du RIFSEEP.
9. Bilan des agences postales intercommunales.
10. Motion contre la fermeture d'une classe à l'école de Spincourt
11. Questions diverses.

CONSEILLERS TITULAIRES	
ANTOINE Jocelyne	conseiller (P)
ARTISSON Sabine	
BALLIEU Gilberte	
BERGUET Martine	
BERTIN Célia	
BIRCKEL Nicolas	nature
BIVER Evelyne	
BOURTEMBOURG Luc	
BRELLE François	
CAPUT Christophe	
CARLU Jean-Baptiste	
CLAUDE Laurence	
COLLIGNON Michel	Exc (P)
DAUTEL Hervé	
DELOUCHE Amélie	Exc
DUCHET Benoît	Exc (P)
DUCHET James	
FAUQUENOT Evelyne	
FORGET Lorette	Exc (P)
FRANCOIS Marie Odile	
FRANTZ Christiane	
FURINA Ernest	
GEORGES Denis	
GLORY Cyrille	
GOBERT Dominique	
GONZALEZ Bénédicte	Exc
HAUPTMANN Gérard	
HENRY Jean-Paul	
IORI Anita	
JACQUE Philippe	
JEANJEAN Yannick	Exc
JENNESSON Jean Claude	
JOZAN Michel	
LAMBERT Jean	Exc
LAMBINET Annie	
LE FRANCOIS Bertrand	
LIGONNET Michel	Exc (P)
MACEL Noël	
MARBEHANT Alexandre	
MAZET Thierry	
MICHELS Julien	
MISSLER Jean-Marie	
NIVELET Matthieu	
PERGENT Christian	

PERIGNON Alain	
PIERRE Denis	
PIRAN Serge	Exc
POSTAL Anne	Exc (P)
PROT Patrice	
RICHARD Philippe	

SANSON Nicolas	
SELLIER Hubert	
SIMON Alain	Exc (P)
THIEBAUT Christian	
TRINOLI Massimo	
ZANON Jean Luc	

CONSEILLERS SUPPLEANTS	
AUBRY Jean Marc	
BABIN Bernard	
BADEROT Thierry	
BARTHE Claude	
BERTRAND Rachel	
BLONDIN Jean Marie	
BONNE Sylvie	
CAVALLONE François	
COLLIN Sophie	
DE BIASI Gabriel	
DELCOURT Christel	
DEVILLE Eric	
ETIENNE Olivia	
FRANCOIS Anne Sophie	
GILLARDIN Olivier	
HANCE Bruno	
HENRY Marjorie	
HOAREAU Luc	
HUMBERT Noël	
KUTSCHRUITER Laurent	
LAMBERT Fannie	
LAROSE Jean Luc	
LAURANT Marie Claire	
LAVEAUX Bernard	
LE NENAN Laurent	
LELORRAIN Bernard	
LEPLOMB Thierry	
NADAL Jacques	
PIZEL Laurent	
RICHIER René	
ROSSILLION Nadège	
VIARRE Patrick	

